

COMMENT PRENDRE LE BUS ?

EN ATTENDANT LE BUS

- Sur la plupart des points d'arrêt, un panneau d'information vous indique le n° de la ligne, le sens du trajet et les horaires.
- Veillez à être ponctuel en arrivant au moins 5 minutes avant l'horaire prévu.
- À l'arrivée du bus, faites un signe de la main au conducteur. **Les arrêts sont facultatifs.**

À LA MONTÉE

- La montée se fait obligatoirement par l'avant du bus.
- Présentez ou achetez votre titre de transport à chaque montée dans le bus. *(Prévoir l'appoint).*

DANS LE BUS

- Respectez les voyageurs.
- Le bus est un espace non-fumeur.
- Afin de libérer le couloir de circulation, gardez vos sacs ou objets encombrants près de vous.
- Le voyage s'effectue assis, avec la ceinture de sécurité.
- Vous devez conserver votre titre de transport jusqu'à la fin du voyage.

POUR DESCENDRE

- Les arrêts sont facultatifs.** Ils sont effectués à votre demande par le bouton « **Arrêt demandé** » ou verbalement auprès du conducteur.
- À la sortie, attendez à l'écart le départ du bus avant de traverser et utilisez les passages piétons s'ils existent.

TARIFICATION AU 28 AOÛT 2017

Une tarification unique par voyage est appliquée quelle que soit la distance à parcourir sur une même ligne.
En cas de correspondance avec une autre ligne du réseau Cap Orne, le voyageur devra s'acquitter d'un 2^e ticket.

LE TICKET ET LES CARTES

Où les acheter ?	Chez le transporteur				
	Dans le bus (prévoir l'appoint)				
	A la gare SNCF d'Alençon				
LE TICKET 1 VOYAGE pour un trajet sur une même ligne	2 €	oui	oui	non	
LA CARTE 10 VOYAGES (valable 1 an après la 1 ^{re} validation)	16 €	oui	oui	oui	
LA CARTE MENSUELLE (libre circulation) nombre de voyages illimité pendant 1 mois à compter du 1 ^{er} du mois	50 € 25 € pour les moins de 26 ans	oui	non	oui	
LA CARTE ANNUELLE (libre circulation) nombre de voyages illimité pendant 1 an à compter du 1 ^{er} du mois	380 € 190 € pour les moins de 26 ans	non	non	oui	

LE TITRE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Il est délivré par le Conseil départemental de l'Orne pour les élèves 1/2 pensionnaires et internes. Son montant est forfaitaire pour l'année scolaire.

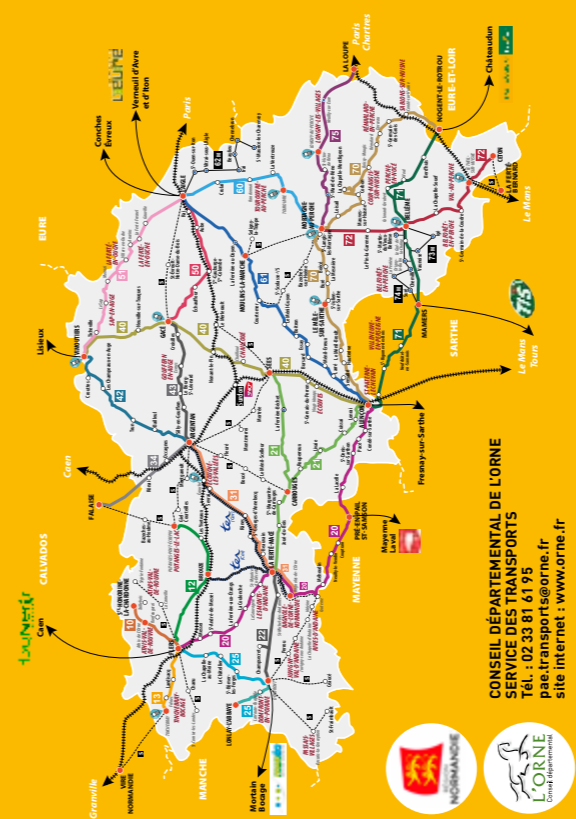
- 45 €** pour les élèves de maternelle et du primaire (1 aller et 1 retour par jour scolaire).
- 45 €** pour les élèves internes (1 aller le lundi matin et un retour le vendredi soir).
- 45 €** pour les élèves qui effectuent un stage de plus de 2 semaines et qui ne sont pas déjà en possession d'un titre de transport.
- 90 €** pour les collégiens, les lycéens, les élèves en MFR (1 aller et 1 retour par jour scolaire).

Les familles domiciliées dans l'Orne qui ne peuvent prétendre à une exonération et dont les enfants prennent le car peuvent s'inscrire sur www.orne.fr (onglet vert « Pratique », dans Services en ligne, cliquez sur Transports scolaires, inscriptions). Les familles justifiant d'une exonération peuvent télécharger sur www.orne.fr ou se procurer auprès du Conseil départemental ou de l'établissement scolaire une demande de titre de transport, qui une fois renseignée sera adressée au service des transports.

Tout élève qui n'est pas en possession de sa carte de transport scolaire doit s'acquitter du prix du billet.

LE RÉSEAU
CAP ORNE

Transporteur : VTNI ORNE
Tél. 02 33 65 61 61 - vtni61@transdev.com - www.vtni61.com



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE
SERVICE DES TRANSPORTS
Tél. : 02 33 81 61 95
pae.transports@orne.fr
site internet : www.orne.fr



DU 28/08 2017  DU 1^{er}/09 2018



Flashez et découvrez les horaires en ligne*

CAP ORNE

2€
LE TRAJET

CÉTON • VAL-AU-PERCHE • SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE
LA CHAPELLE-SOUËF • IGÉ • LE GUÉ-DE-LA-CHAÎNE • SÉRIGNY
BELLÈME • LE PIN-LA-GARENNE • MORTAGNE-AU-PERCHE

*Pour savoir, consultez l'en ligne ou contactez nos conseillers

LE CALENDRIER du 28/08/2017 au 1^{er}/09/2018

2017 - 2018

AOÛT 2017	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 2018	FÉV.
M 1	V 1	D 1	M 1	V 1	L 1	J 1
M 2	S 2	L 2	J 2	S 2	M 2	V 2
J 3	D 3	M 3	V 3	D 3	M 3	S 3
V 4	L 4	M 4	S 4	L 4	J 4	D 4
S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	V 5	L 5
D 6	M 6	V 6	L 6	M 6	S 6	M 6
L 7	J 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7
M 8	V 8	D 8	M 8	V 8	L 8	J 8
M 9	S 9	L 9	J 9	S 9	M 9	V 9
J 10	D 10	M 10	V 10	D 10	M 10	S 10
V 11	L 11	M 11	S 11	L 11	J 11	D 11
S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	V 12	L 12
D 13	M 13	V 13	L 13	M 13	S 13	M 13
L 14	J 14	S 14	M 14	J 14	D 14	M 14
M 15	V 15	D 15	M 15	V 15	L 15	J 15
M 16	S 16	L 16	J 16	S 16	M 16	V 16
J 17	D 17	M 17	V 17	D 17	M 17	S 17
V 18	L 18	M 18	S 18	L 18	J 18	D 18
S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	V 19	L 19
D 20	M 20	V 20	L 20	M 20	S 20	M 20
L 21	J 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21
M 22	V 22	D 22	M 22	V 22	L 22	J 22
M 23	S 23	L 23	J 23	S 23	M 23	V 23
J 24	D 24	M 24	V 24	D 24	M 24	S 24
V 25	L 25	M 25	S 25	L 25	J 25	D 25
S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	V 26	L 26
D 27	M 27	V 27	L 27	M 27	S 27	M 27
L 28	J 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28
M 29	V 29	D 29	M 29	V 29	L 29	J 29
M 30	S 30	L 30	J 30	S 30	M 30	V 30
J 31		M 31		D 31	M 31	

Dimanches et jours fériés
Circule en période scolaire zone B

Académies de CAEN de NANTES et d'ORLÉANS

2018

MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.
J 1	D 1	M 1	V 1	D 1	M 1	S 1
V 2	L 2	M 2	S 2	L 2	J 2	D 2
S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	L 3
D 4	M 4	V 4	L 4	M 4	S 4	M 4
L 5	J 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5
M 6	V 6	D 6	M 6	V 6	L 6	J 6
M 7	S 7	L 7	J 7	S 7	M 7	V 7
J 8	D 8	M 8	V 8	D 8	M 8	S 8
V 9	L 9	M 9	S 9	L 9	J 9	D 9
S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	L 10
D 11	M 11	V 11	L 11	M 11	S 11	M 11
L 12	J 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12
M 13	V 13	D 13	M 13	V 13	L 13	J 13
M 14	S 14	L 14	J 14	S 14	M 14	V 14
J 15	D 15	M 15	V 15	D 15	M 15	S 15
V 16	L 16	M 16	S 16	L 16	J 16	D 16
S 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	L 17
D 18	M 18	V 18	L 18	M 18	S 18	M 18
L 19	J 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19
M 20	V 20	D 20	M 20	V 20	L 20	J 20
M 21	S 21	L 21	J 21	S 21	M 21	V 21
J 22	D 22	M 22	V 22	D 22	M 22	S 22
V 23	L 23	M 23	S 23	L 23	J 23	D 23
S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	L 24
D 25	M 25	V 25	L 25	M 25	S 25	M 25
L 26	J 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26
M 27	V 27	D 27	M 27	V 27	L 27	J 27
M 28	S 28	L 28	J 28	S 28	M 28	V 28
J 29	D 29	M 29	V 29	D 29	M 29	S 29
V 30	L 30	M 30	S 30	L 30	J 30	D 30
S 31		J 31		M 31	V 31	

Circule pendant les petites vacances zone B
Circule pendant les vacances d'été 2017 et 2018

Ligne 72 CÉTON ▷ VAL-AU PERCHE ▷ BELLÈME ▷ MORTAGNE

(NE CIRCULE PAS LES DIMANCHES ET LES JOURS FÉRIÉS)

	7201	7205	7209
Transporteur : VTNI ORNE	Du Lundi au Vendredi	Du Lundi au Vendredi	Mercredi
Circule pendant la période scolaire (à partir du 4 sept. 2017)	Oui	Oui	Oui
Circule pendant les petites vacances	Non	Non	Oui
VILLE	ARRÊT		
CÉTON	La Poste (rue du Theil)	7:03	
	Neuville	7:08	
VAL-AU-PERCHE LE THEIL-SUR-HUISNE	Avenue des Loges (abri)	7:15	
	Les Vaux Mignons	7:18	
SAINT-GERMAIN DE-LA-COUDRE	Salle des Fêtes	7:25	
LA CHAPPELLE-SOUËF	Place de la Mairie	7:30	
IGÉ	Le Bourg (Place Église)	7:30	
BELFÔRET-EN-PERCHE LE GUÉ-DE-LA-CHAÎNE	Place du Gué	7:42	13:50
	Saint Laurent	7:40	13:58
BELLÈME	Office du tourisme (abri CD)	7:43	14:00
	Champ de Foire/Gendarmerie	7:46	7:48 14:01
LE PIN-LA-GARENNE	École (abri CD)	7:57	7:59 14:10
	Les Alliotières	8:00	14:13
MORTAGNE-AU-PERCHE	COLLÈGE ÉMILE CHARTIER	8:10	
	LYCÉE JEAN MONNET	8:15	8:10
	Éts Bignon (rue de Rouen)		8:20
	Rue Montcacune	8:23	14:26

Correspondances avec les trains à vérifier auprès de la SNCF

Circule toute l'année

Arrêt non desservi dans le sens Mortagne - Le Theil
Correspondance entre le service 7201 et le service 7205

Ligne 72 MORTAGNE ▷ BELLÈME ▷ VAL-AU-PERCHE ▷ CÉTON

(NE CIRCULE PAS LES DIMANCHES ET LES JOURS FÉRIÉS)

	7210	7212	7214	7216	7220	7222
Transporteur : VTNI ORNE	Mercredi	Mercredi	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Mercredi	Lundi Mardi Jeudi Vendredi
Circule pendant la période scolaire (à partir du 4 sept.)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Circule pendant les petites vacances	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
VILLE	ARRÊT					
MORTAGNE-AU-PERCHE	Éts Bignon (rue de Rouen)	13:05			16:35	
	Rue Montcacune	13:15	16:40	16:50	17:42	17:45
	COLLÈGE ÉMILE CHARTIER		13:15	16:55	16:55	
	LYCÉE JEAN MONNET	13:22	13:20		17:02	17:52 17:50
LE PIN-LA-GARENNE	Les Alliotières	13:32	13:30		17:12	18:02 18:00
	École (abri CD)	13:35	13:33	17:06	17:15	18:05 18:03
BELLÈME	Champ de Foire/Gendarmerie	13:46	13:41	17:16	17:24	18:14 18:08
	Office du tourisme (abri CD)	13:47			17:26	18:22 18:10
BELFÔRET-EN-PERCHE LE GUÉ-DE-LA-CHAÎNE	Place du Gué		13:46			18:18
	Saint Laurent	13:50			17:29	18:25 18:13
LA CHAP-SOUËF	Place de la Mairie	14:00			17:37	18:23
SAINT-GERMAIN DE-LA-COUDRE	Salle des Fêtes	14:07			17:44	18:31
VAL-AU-PERCHE LE THEIL-SUR-HUISNE	École de la Taille (abri CD)	14:18			17:53	18:42
	Neuville	14:23			17:58	18:48
CÉTON	La Poste (rue du Theil/ abri CD)	14:28			18:03	18:53

Correspondances avec les trains à vérifier auprès de la SNCF

Circule toute l'année

Correspondance entre le service 7212 et le service 7210
Desserte des autres établissements par navette vers le collège Chartier
Arrêt non desservi pendant les vacances scolaires
Desserte des autres établissements par navette vers le lycée Jean Monnet